

APPEL A LIONEL JOSPIN , DÉPUTÉ DE LA GOUTTE D'OR  
= = = = =

1 - UNE QUESTION :

Le plan de démolition de 75 % des rues de Chartres , de la Goutte d'Or , de la Charbonnière et des Gardes (dans le quartier de la Goutte d'Or - PARIS 18ème) sera présenté au public à partir du 4 JUILLET 1984 dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) . Vous avez regretté "l'ampleur des démolitions" que suppose ce plan ...

DEVONS-NOUS EN CONCLURE QUE VOUS VOUS OPPOSEZ , NON PAS AU PRINCIPE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE (RHI ET DUP) SUR LA GOUTTE D'OR , MAIS AU PLAN DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION QUI EN RESULTE ?  
QUELLE EST VOTRE POSITION OFFICIELLE SUR CE POINT ?

2 - UNE DEMANDE :

Ce plan est une destruction d'un ensemble , certes peu entretenu , mais remarquable d'un point de vue architectural et d'un point de vue historique : c'est le coeur d'un des derniers villages , édifiés sous la Restauration , puis sous Louis-Philippe , aux abords de la Ceinture des Fermiers Généraux , qui disparaît ... C'est aussi un village de tradition multi-culturelle dont les habitants qui veulent continuer à y vivre sont perturbés par la scandaleuse tolérance des pouvoirs publics face à une pègre qui abîme leur quartier ...

L'ensemble architectural est remarquable par son HOMOGENEITE . Nous avons les preuves de l'existence de ce patrimoine historique (cf le livre de F. LOYER publié par l'APUR : PARIS 19ème siècle) . Nous avons aussi les preuves de la solidité de ces immeubles (ainsi que nous l'ont affirmé des architectes de l'Institut Français d'Architecture) , donc de leur caractère REPARABLE , RESTAURABLE pour améliorer les conditions de vie dans l'intérêt des habitants et des commerçants du quartier , mais aussi dans l'intérêt de l'Histoire , qui fait partie de l'intérêt public .

Nous avons déposé auprès du Ministre de l'Urbanisme et du Logement , du Ministre de la Culture , du Commissaire de la République de Région et du Président de la République lui-même un DOSSIER DE DEMANDE de PROTECTION du quartier et une demande de classement de l'Eglise Saint-Bernard de La Chapelle . L'Architecte des Bâtiments de France a demandé lui-même la protection du quartier en 1983 et 1984 .

NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE POSITION PUBLIQUEMENT ET D'AGIR AUPRES DES INSTANCES D'ETAT CONCERNEES POUR LA DEFENSE DU PATRIMOINE , POUR LA RESTAURATION FINE , AVEC LES HABITANTS ET LES COMMERCANTS DE LA GOUTTE D'OR ...

- C'est le Commissaire de la République de la Région Ile-de-France qui peut prendre l'initiative d'une création de Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain - ZPPAU (décret du 25-4-84).
- Ce sont les Ministres de la Culture et de l'Urbanisme qui peuvent demander d'urgence le classement de l'Eglise St Bernard (loi 1930 art 9) .

SI L'ETAT A LE POUVOIR DE PROTEGER , IL SERA COUPABLE D'AVOIR LAISSE DETUIRE UN SITE REMARQUABLE DE PARIS !!!

\*\*\*\*\*

ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR"  
27 rue de Chartres - 75018 PARIS

